

**BON DE COMMANDE (client hors France)**  
**Les ateliers inachevés – Revue du médiateur familial**

*(à retourner à HELINIA – Service clientèle – BP 10487 – 59 022 LILLE CEDEX – France)*

**ABONNEMENT**

OUI, je m'abonne à la revue périodique éditée par HELINIA : *Les ateliers inachevés – Revue du médiateur familial* pour une durée d'un an.

Je recevrai ainsi 10 numéros de la revue (un numéro par mois, sauf pour les mois de juillet-août et novembre-décembre, pour lesquels un numéro couvre deux mois).

L'abonnement débutera conformément aux conditions générales de vente.

Nombre d'abonnements : | \_ | \_ |

Le montant de l'abonnement annuel TTC et port inclus est indiqué sur le site internet [www.helinia.fr](http://www.helinia.fr).

*A titre indicatif, ce montant était, au numéro 1 de la revue, de 80 €.*

Montant de la commande d'abonnement : | \_ | \_ | \_ | €

Je joins à la présente le règlement de ma commande par chèque, pour un montant total de | \_ | \_ | \_ | €. Pour tout règlement par virement ou mandat administratif, nous contacter impérativement au préalable.

**Coordonnées pour la facturation**

**Personne morale** (Société, collectivité, administration, association...).

Dénomination sociale : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du responsable de la dépense : \_\_\_\_\_

Qualité du responsable de la dépense \_\_\_\_\_

n° | \_ | \_ | \_ | \_ | Voie : \_\_\_\_\_

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone ou  fax (sans les indicatifs nationaux) : | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ |

email : \_\_\_\_\_  je m'abonne à la newsletter HELINIA

**Coordonnées pour la livraison**

idem coordonnées facturation  Autre destinataire : \_\_\_\_\_

n° | \_ | \_ | \_ | \_ | Voie : \_\_\_\_\_

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Date : | \_ | \_ | / | \_ | \_ | / 20 | \_ | \_ |

Signature : \_\_\_\_\_

**La signature de ce bon de commande entraîne l'acceptation des conditions générales de vente « Revues Helinia »**

*Revue éditée par HELINIA. SARL au capital de 15 000 € - 37 rue de la Plaine, 59 000 Lille, France - RCS Lille 503519944*

*TVA intracommunautaire FR87503519944 - Tél. +33 (0)3 20 90 63 94 - Fax. +33 (0)9 56 48 19 38 - contact@helinia.fr - www.helinia.fr*

**ACHAT AU NUMÉRO**

Veillez me faire parvenir les numéros suivants de la revue périodique éditée par HELINIA : *Les ateliers inachevés – Revue du médiateur familial*, dans les quantités précisées :

Numéros :	Quantités :
_   _	_   _
_   _	_   _
_   _	_   _
_   _	_   _
_   _	_   _
_   _	_   _
_   _	_   _
_   _	_   _

Le coût TTC et port inclus d'un numéro de la revue est indiqué sur le site internet [www.helinia.fr](http://www.helinia.fr).

*A titre indicatif, ce montant était, au numéro 1 de la revue, de 9,50 €.*

Montant de la commande d'achat au numéro : | \_ | \_ | \_ | €

Pour les présentes,

- le terme « client » désigne la personne physique ou morale commandant un ou plusieurs abonnements(s) à une revue périodique ou un ou plusieurs numéro(s) d'une revue périodique auprès de la SARL Helinia ;  
- l'expression « bon de commande » désigne l'instrument par lequel le client passe une commande auprès de la SARL Helinia concernant une ou plusieurs revues(s) périodique(s) commercialisée(s) par la SARL Helinia ;  
- l'expression « date du bon de commande » désigne la date de commande indiquée par le client sur le bon de commande.

Les présentes conditions générales de vente régissent toute commande d'un ou plusieurs abonnements(s) à une revue périodique ou d'un ou plusieurs numéro(s) d'une revue périodique auprès de la SARL Helinia établie par le client par l'intermédiaire d'un bon de commande. La signature du bon de commande par le client finalise l'opération de vente et entraîne l'acceptation ferme, définitive et sans réserves de la totalité des présentes conditions générales de vente par le client.

Sauf dérogations préalables, expresses, écrites et signées des deux parties à la vente, les présentes conditions générales de vente prévalent et prévaudront sur toutes autres conditions.

La SARL Helinia se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment et sans préavis.

Sont applicables à la commande les conditions générales de vente en vigueur à la date du bon de commande. Toutefois, et dans le cas d'un bon de commande adressé par voie postale, si la date apparaissant sur le cachet de la poste est postérieure de plus d'un mois calendaire à la date du bon de commande, seules les conditions générales de vente en vigueur à la date apparaissant sur le cachet de la poste seront applicables. De même, en cas de bon de commande transmis par fax ou mail, si la date d'émission du fax ou du mail est postérieure de plus d'un mois calendaire à la date du bon de commande, le client étant le gardien des revues périodiques reçues, il est en tout état de cause, le client est informé des conditions générales de vente applicables à sa commande sur la facture correspondante.

**Article 1**

Le prix de vente applicable à la commande du client est fixé et payable en euros. Il peut-être modifié à tout moment, sans préavis, par la SARL Helinia.

Les prix de vente sont indiqués sur le site internet [www.helinia.fr](http://www.helinia.fr) TTC et frais de préparation de commande et de port inclus. Les numéros de revues périodiques signalés « épuisés » sur le site internet précité ne peuvent être commandés.

Le prix de vente applicable à la commande du client est celui indiqué sur le site internet [www.helinia.fr](http://www.helinia.fr) à la date du bon de commande. Toutefois, et dans le cas d'un bon de commande adressé par voie postale, si la date apparaissant sur le cachet de la poste est postérieure de plus d'un mois calendaire à la date du bon de

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE « Revues Helinia »**  
**(annexées au bon de commande)**

*Sarl HELINIA – Service clientèle – BP10487 – 59022 LILLE CEDEX - FRANCE*

commande, seul le prix de vente en vigueur à la date apparaissant sur le cachet de la poste est applicable. De même, en cas de bon de commande transmis par fax ou mail, si la date d'émission du fax ou du mail est postérieure de plus d'un mois calendaire à la date du bon de commande, seul le prix de vente en vigueur à la date d'émission du fax ou du mail est applicable. Si, en application de l'alinéa précédent, le prix de vente applicable à la commande du client est supérieur de plus de 10 % à celui en vigueur au jour du bon de commande, le client peut annuler sa commande.

**Article 2**

Le prix résultant du bon de commande est payable comptant lors de la commande, sans escompte, par chèque, virement bancaire ou mandat administratif (nous contacter impérativement au préalable pour ces deux derniers modes de paiement).

A défaut de paiement comptant, en ce compris en cas de paiement comptant partiel, et après l'écoulement d'un délai d'un mois à compter de la date du bon de commande, des pénalités de retard d'un montant égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur en France à la date du bon de commande seront appliquées à compter du premier jour de retard (soit le lendemain de la date du bon de commande augmenté d'un mois calendaire). L'envoi de la totalité des revues périodiques auxquelles le client est abonné auprès de la SARL Helinia sera parallèlement suspendu jusqu'au complet paiement des sommes dues à la SARL Helinia.

Tout paiement de la part du client au profit de la SARL Helinia est affecté par priorité aux factures non encore acquittées par celui-ci.

**Article 3**

L'abonnement résultant du bon de commande du client prend effet au mois en cours à la date du bon de commande.

**Article 4**

La SARL Helinia se réserve la totale propriété des revues périodiques livrées en application d'une commande d'abonnement ou d'une commande au numéro jusqu'au paiement complet dudit abonnement ou des numéros commandés. Néanmoins, le client étant le gardien des revues périodiques reçues, il est en tout état de cause responsable de tout dommage qui pourrait en résulter.

La responsabilité de la SARL Helinia ne peut être engagée dans le cadre de l'exécution de la commande du client en cas de force majeure, de perturbation ou grève totale ou partielle notamment des services postaux et moyens de transport et/ou communications, inondation, incendie. En tout état de cause, cette responsabilité serait limitée au montant de l'abonnement.

Nos revues périodiques voyagent aux risques et périls du client. Il lui appartient de sauvegarder lui-même ses droits vis-à-vis du transporteur, quel qu'il soit, en faisant auprès de lui toutes les réserves d'usage au moment de leur réception. La SARL Helinia ne saurait être tenue pour responsable de dommage(s) direct(s) ou indirect(s) résultant d'une perte ou détérioration de la revue pendant son expédition.

Les dates de parution des revues périodiques de la SARL Helinia sont toujours données à titre indicatif. Aucun retard ne peut donner lieu à un engagement de responsabilité de la SARL Helinia de ce fait, ni à indemnisation sous quelle que forme que ce soit, ni à annulation des commandes ou abonnement en cours et ne permettent pas au client de refuser la livraison des revues.

L'élaboration et le contenu de la revue sont conformes au droit applicable en France. La responsabilité de la SARL Helinia ne saurait être engagée pour non respect d'une législation étrangère, y compris celle du pays de livraison.

**Article 5**

En cas de non réception de la revue objet de l'abonnement résultant du bon de commande, le client en avertit la SARL Helinia dans les délais les plus brefs.

Aucune réclamation concernant un abonnement n'est recevable au-delà d'un délai de six mois à compter de la fin dudit abonnement. Pour l'exécution du présent article, les abonnements successifs doivent être considérés comme indépendants les uns des autres : le délai de réclamation concernant un abonnement n'est pas prorogé par l'effet d'un nouvel abonnement, y compris à la même revue périodique.

**Article 6**

En application de l'article L. 121-20-2 5°) du Code de la consommation, le client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation concernant l'abonnement à distance à une revue périodique.

**Article 7**

Les informations personnelles recueillies par la SARL Helinia font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion d'un fichier de clients et de prospects (déclaration CNIL n° 1292879) et sont susceptibles d'être utilisées dans un but commercial. Seule la société HELINIA est destinataire et aura connaissance de ces données qui ne seront en aucun cas transmises à des tiers autres que sa maison mère, ses filiales ou pour les nécessités d'exécution de la commande. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser votre demande à HELINIA – Données personnelles, BP 10487, 59 022 Lille cedex.

**Article 8**

Les revues édités par la SARL Helinia et l'intégralité de leur contenu sont protégés par les lois françaises et conventions internationales relatives à la propriété intellectuelle ainsi que par le copyright. Leur reproduction et/ou leur représentation, même partielle(s), sont strictement interdites(s). Les images du site internet [www.helinia.fr](http://www.helinia.fr) n'ont pas de valeur contractuelle.

**Article 9**

La loi applicable aux présentes conditions générales de vente est la loi française. Tout conflit lié à leur application est de la compétence exclusive des juridictions de Lille, France. Tout litige doit au préalable faire l'objet d'un recours amiable auprès de la SARL Helinia.